



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 53 - juillet - août - septembre 2009 - Supplément n°1

Directeur de publication : Michel Dubuis - Commission paritaire n° 0613S07897 - Dépôt légal : 3ème trimestre - IPNS

Réfléchir solidairement
et agir collectivement,

s'informer,
se défendre,
se mobiliser,

Pour ne pas rester
isolé(e)...

...se syndiquer
au
SNASUB/FSU

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez en page 4 de cette publication le bulletin d'adhésion au **SNASUB-FSU** pour l'année 2009/2010.

Force est de constater que le gouvernement Sarkozy n'a pas fait de pause estivale dans son inlassable entreprise de régression sociale : adoption de la loi sur le travail dominical ; promulgation de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, loi pouvant conduire au licenciement pur et simple d'un fonctionnaire...

Notre mobilisation et notre détermination à l'arrêter ne doivent donc pas faiblir.

Pour imposer nos revendications, nous devons renforcer le seul outil à notre disposition permettant l'organisation collective des personnels : le syndicat.

Se syndiquer au SNASUB-FSU, c'est faire le choix de l'action collective pour la défense des droits, individuels et collectifs, mais aussi pour la défense du service public d'éducation, l'école et l'université publiques.

L'année qui vient est déjà riche en annonces et projets dont nous allons encore payer le prix : mise en place d'une taxe carbone sur l'ensemble des ménages alors que le bouclier fiscal préserve les plus riches de l'impôt ; attaques tous azimuts contre nos retraites par la remise en cause du droit au départ à 60 ans ou la suppression des 4 trimestres par enfant né avant le 1er janvier 2004 accordés jusqu'ici aux mères fonctionnaires...

Tous ensemble, obstinés et tenaces, ne les laissons pas faire !

Arnaud Bevilacqua & Bernard Guéant,
co-secrétaires académiques

Le site internet du SNASUB académique vous informe :

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>

**+ de 72.800
visiteurs !**

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire

Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Adresse électronique : **snasub.amiens@wanadoo.fr**
Sites internet nationaux : **www.snasub.fsu.fr** et **www.fsu.fr**



Le SNASUB/FSU dans l'académie d'Amiens

La section académique du SNASUB-FSU Amiens regroupait 170 personnels syndiqué(e)s en 2008/2009, personnels ITRF, de bibliothèques ou de l'AENES, titulaires comme non titulaires.

L'année 2008/2009 a été particulièrement chargée pour notre section. Elle a été marquée par l'opposition des personnels aux projets de réforme de la carte comptable ou à l'application de la loi LRU de privatisation des universités, par la mobilisation massive des salariés du public et du privé pour la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Notre syndicat est partout reconnu voire majoritaire dans l'académie. Nous disposons en effet de 14 commissaires paritaires sur 28 (l'équivalent des délégués du personnel dans le privé) ; dans les corps des adjoints et des secrétaires, nos listes ont rassemblées plus de 60% des suffrages exprimés lors des élections professionnelles. En décembre dernier, lors de l'élection à la première commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, la FSU et ses syndicats (dont le SNASUB) ont rassemblé près de 50% des suffrages exprimés et remporté les 5 sièges à pourvoir.

Le **SNASUB/FSU** regroupe les collègues de tous les secteurs et toutes les catégories sans exclusive, quelques soient les missions des personnels ; en effet, nous ne cherchons pas à être le syndicat de tel ou tel secteur ou catégorie, mais plutôt l'outil commun, qui permet la défense des droits individuels et collectifs de chacun. **Nous sommes le syndicat qui regroupe les personnels ITRF, les personnels de bibliothèques, les personnels de l'AENES (ex-ASU), titulaires et non titulaires**, car nous pensons que ce qui nous unit (le statut général de la fonction publique et/ou les missions de service public de nos établissements d'exercice) est plus fort que ce qui peut nous diviser (nos statuts particuliers, un corporatisme instrumentalisé permettant la division des collègues).

C'est d'autant plus vrai dans cette période politique, où tout le jeu gouvernemental consiste à diviser les personnels entre eux, contre les usagers, pour ainsi faire passer l'ensemble de sa politique de régression sociale.

Aux différences catégorielles, nous opposons un syndicat intercatégoriel, basé sur la réalité d'une section académique vivante et de sections d'établissements. Dans l'académie d'Amiens, nous disposons de sections dans l'enseignement supérieur (UPJV et UTC) avec notamment des élus dans les CPE et grands conseils ainsi qu'au CROUS ; nous disposons de correspondants dans les services académiques (les trois IA et le rectorat) ainsi que de relais dans les EPLE des trois départements.

Faites le choix d'une défense et d'une action syndicale combative, cohérente et sans concession face aux régressions sociales en cours. **Faites le choix d'une organisation syndicale vivante, démocratique, organisée au plus près des collègues.**

Adhérez, ré-adhérez au SNASUB/FSU !

NE PAS RESTER ISOLE(E) :

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,
SE MOBILISER,
SE SYNDIQUER...
AU SNASUB / FSU**



Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- **administration scolaire et universitaire ;**
- **personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;**
- **personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;**
- **personnels des bibliothèques (universités et Culture)**

Permanences syndicales :

Tous les après - midis,
vous pouvez nous joindre au
03.22.72.95.02
au siège académique
du **SNASUB / FSU**
9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Une permanence est également tenue le
mardi après-midi au **local syndical du rectorat**
d'Amiens au **03.22.82.37.47**

Les collègues de l'Oise peuvent contacter
Arnaud BEVILACQUA au **06.75.46.44.18.**

Année scolaire et universitaire 2009 / 2010 :

DES RAISONS POUR S'ORGANISER ET SE DÉFENDRE !

Ne pas laisser faire un gouvernement à l'offensive contre les postes de fonctionnaires et les services publics :

Les annonces gouvernementales relatives à la préparation budgétaire 2010 font état de 34.000 suppressions de postes dans la fonction publique de l'Etat. C'est un chiffre jamais atteint et l'application bêtement arithmétique du principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Dans l'éducation nationale, 16.000 postes seraient supprimés, dont 600 postes de personnels administratifs et 15.400 postes d'enseignants stagiaires disparaissant avec les IUFM et la mise en place du recrutement au niveau master.

Indépendamment de tout recensement des besoins en personnels et de toute volonté de résorber la précarité dans nos filières, la destruction de l'emploi public continue de financer des politiques fiscales clientélistes (bouclier fiscal, restaurateurs, emprunt...) et les cadeaux aux banques, victimes d'avoir joué et perdu à l'économie casino.

Cette politique dégrade la qualité des services publics qui du coup, perdent en proximité et en efficacité. A titre d'exemple, dans notre ministère, elle se traduit par la réduction significative du nombre des agences comptables.

Le SNASUB/FSU Amiens continue à s'opposer au projet de nouvelle carte comptable académique (issue du groupe de travail du 13 mai dernier) et veillera à ce que les intérêts des personnels et des établissements soient défendus.

NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES, OUI AUX SERVICES PUBLICS

Revendiquer un salaire décent pour garantir et améliorer notre pouvoir d'achat :

Alors qu'un Français sur deux n'est pas parti en vacances cet été, qui peut aujourd'hui se vanter de ne pas tirer le diable par la queue et ne pas connaître de fins de mois difficiles ?

Le gel des salaires que nous connaissons depuis plusieurs années est d'autant plus difficile à supporter que le décalage entre nos statuts, nos emplois occupés et nos rémunérations est grand. La seule part de notre traitement qui augmente sensiblement est la part indemnitaire, part modulable qui permet de laisser libre court à toutes les dérives de l'arbitraire méritocratique.

Vous trouverez sur notre site internet académique un tableau vous permettant de vérifier si votre IAT ou votre IFTS est modulée en fonction

de votre manière de servir.

Les propositions gouvernementales de revalorisation indiciaire des salaires pour 2009 et 2010 laissent pantois. +0,8% en 2009 en deux fois : +0,5% au 1er juillet et +0,3% au 1er octobre. Pour 2010, nous aurons droit à un royal +0,5% au 1er juillet. On en viendrait presque à souhaiter une bonne petite déflation pour gagner un peu de pouvoir d'achat !

C'est franchement se moquer de nous et de notre investissement à accomplir au quotidien nos missions de service public.

POUR UN CONTROLE PUBLIC DES PRIX DES PRODUITS COURANTS,

POUR L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES,

POUR L'EGALITE DE TRAITEMENT INDEMNITAIRE ET SALARIAL,

POUR L'INTEGRATION DES PRIMES DANS LE SALAIRE INDICIAIRE,

POUR LA REVALORISATION DES METIERS ET CARRIERES

Faire respecter nos droits collectifs et gagner de bonnes conditions de travail :

Les personnels BIATOSS, titulaires ou non, ont, comme tous les fonctionnaires, des devoirs et des droits, même s'ils sont souvent considérés comme la cinquième roue du carrosse du système éducatif.

Comme les autres personnels, ils ont des représentants (véritables délégués du personnel) siégeant dans les instances paritaires, à même de les conseiller et de les défendre.

Nul n'est condamné à souffrir au travail, du fait de harcèlement ou bien de mauvaises conditions d'exercice. C'est pourquoi, il ne faut pas rester isolé(e) et accepter de discuter des difficultés rencontrées.





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à **Philippe LALOUETTE**
Local du SNASUB FSU - 9, rue Dupuis - 80000 AMIENS

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer à **Philippe LALOUETTE** Local du SNASUB FSU - 9, rue Dupuis - 80000 AMIENS : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points NBI (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

Merci de remplir tous les champs avec précision.

ACADEMIE :		ANNEE DE NAISSANCE :	SECTEUR	STATUT
NOM :		<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> FEMME	<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
PRENOM :		<input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		CATEGORIE
VOS COORDONNEES				<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel
APPARTEMENT, ETAGE :			CORPS :	GRADE :
ENTREE, IMMEUBLE :				
N°, TYPE, VOIE :				
BP, LIEU DIT :				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :			QUOTITE DE TRAVAIL :	Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :
TEL :		PORTABLE :		
VOTRE ETABLISSEMENT			<p align="center">COTISATION</p> <p align="center"> $(_ _ _ + _ _ _) \times$ <small>(indice) (NBI) (coefficient)</small> x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%) ----- = € </p> <p align="center" style="background-color: red; color: white; padding: 2px;">Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.</p>	
TYPE (collège, université, rectorat...) :			DATE :	
NOM D'ETABLISSEMENT :				
SERVICE :				
RUE :				
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :			Signature :	
TEL PROFESSIONNEL :		PAYS :		
Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :				

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommellonne

- > **MONTANT DE LA COTISATION** : €
- > **MONTANT DE LA MENSUALITE (COTISATION / 5)** :
- > **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS** : / 2009

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....
NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER			
NOM :			
ADRESSE :			
CP : VILLE :			

Agrafer votre RIB ici

DATE : SIGNATURE :